

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 05 Mai 2023

L' an 2023 et le 5 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MILLOUET Adeline, OSSANT Christine, PLOU Peggy (arrivée à 19h15 au point n°5 - PDIPR), WILSCH Anne-Sophie, MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, ORTILLON Patrice, PINSON Jean-Emilien, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURY Sarah à M. TRIGON Pascal, MM : GAUTIER Philippe à Mme FELTEN Nathalie, MENAN-MARCHAIS Stéphane à M. LE GARREC Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 20/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Tours
le : 15/05/2023

et publication ou notification
du : 15/05/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOIVINET Valérie

Ordre du jour

- 1- Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT - 2023_027
- 2- FINANCES:
 - Durées d'amortissement des biens et subventions sur le budget annexe assainissement - 2023_028
 - Décision modificative n°1 sur le budget annexe Assainissement suite aux amortissements - 2023_029
 - Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le bilan patrimonial de l'assainissement - 2023_030

- Dépôt de demandes de subvention au titre du Fonds vert 2023 pour le projet de la restauration écologique de l'étang de la Rainerie et pour la tranche 1 du projet de cour oasis - 2023_031
- 3- FONCIER : Aire de passage des gens du voyage : procès-verbal de mise à disposition du site communal d'accueil avec la Communauté de Communes Gâtine-Racan-2023_032
- 4- VOIRIE:
- Demande de dépôt d'une subvention au titre du programme " Amende police 2023 " - 2023_033
 - Boucle au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée - 2023_034
- 5- Projet de parc solaire photovoltaïque : avis de la commune d'implantation sur le projet - 2023_035
- 6- Rapport des commissions
- 7- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Il passe aux points inscrits à l'ordre du jour.

1- Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT

réf : 2023_027

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Lancement prochain du marché public en procédure adaptée pour la restauration écologique de l'étang de la Rainerie. Montant d'objectif : 170 000 € HT soit environ 200 000 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'un maître d'œuvre sera mandaté pour la réalisation des cahiers des charges techniques pour les 05 lots projetés pour cette opération : terrassement et enrochement, boisement, plantations d'arbres, mobilier en bois, mobilier faunistique et aquatique.

- Devis signés depuis le dernier conseil municipal du 24 mars 2023 :

Sur le budget général :

OP61- Atelier municipal – Allumeur Piezzo 299.18€ TTC

OP65- Devis travaux de relevage cimetière – PF GUICHARD 17 000€ TTC

OP65- Création de massif rue de la voie romaine PEPINIERE DOUSSIN 435.44€

OP100 - Division parcellaire parcelle communale Lotissement Delahaye pour vente – 1284€ Géomètre LECREUX-SIVIGNY

Op 26 – Poteau incendie rue de la voie romaine – 2983.97€ TTC VEOLIA EAU.

Sur le budget annexe assainissement :

Schéma directeur de l'assainissement – SARL DUPUET – 10 980 € HT soit 13 176 € TTC

Le conseil prend acte.

2- Finances :

Monsieur DUBREUIL arrive à 18h40. Le nombre de votants est ainsi modifiés.

• Durées d'amortissement des biens et subventions sur le budget annexe assainissement
réf : 2023_028

Comme annoncé lors des commissions de finances de préparation des budgets, les amortissements du budget annexe assainissement doivent être revus, mis à jour et en cohérence avec les durées des amortissements des subventions et des délais de dépréciation des biens. Il convient pour les nouveaux biens et subventions acquis en 2023, de fixer les nouvelles durées suivantes :

- Réseaux : 40 ans
- Station : 30 ans
- Matériel technique : 15 ans
- Etude, plans, schéma directeur : 10 ans

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissements du budget annexe assainissement telles que présentées dans cette présente délibération.

- Décision modificative n°1 sur le budget annexe Assainissement suite aux amortissements

réf : 2023_029

Compte tenu des difficultés d'équilibre rencontrées sur la section de fonctionnement du budget annexe assainissement, la DDFIP a réalisé une analyse approfondie afin de déceler les anomalies qui contribuaient à minorer les recettes de fonctionnement du-dit budget. Des ajustements budgétaires doivent être pris par décision modificative afin d'entériner les corrections effectuées. La décision modificative est la suivante :

Section de fonctionnement

Recettes :

R777 Subventions transférées (trop prévu au BP 2023) = - 7126.30€

Dépenses :

D6811 Dotations aux amortissements de biens : + 3286.10€

D023 : Virement à la section d'investissement : - 10 412.40€

Section d'investissement

Recettes

R021 Virement du fonctionnement : - 10 412.40€

R28156 Amortissement matériel : + 7 417.19€ à ajouter

R 28153 Amortissement installations : - 4 131.09€

Total : - 7 126.30€

Dépenses

D13913 Amortissement subventions : - 7126.30€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la DM n°1 du budget annexe assainissement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la trésorerie préconise tout de même de revaloriser les tarifs d'assainissement car cette technique d'amélioration des amortissements ne suffira pas à améliorer l'équilibre du budget annexe.

- Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le bilan patrimonial de l'assainissement

réf : 2023_030

Monsieur le Maire doit être autorisé à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de L'eau Loire-Bretagne pour la réalisation d'un bilan patrimonial/ Schéma directeur sur l'assainissement ainsi que la réalisation de sondages pour la recherche d'eaux parasites.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de soutien au taux le plus élevé possible auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour ce bilan à accomplir ainsi que sur la réalisation de sondages.

- Dépôt de demandes de subvention au titre du Fonds vert 2023 pour le projet de la restauration écologique de l'étang de la Rainerie et pour la tranche 1 du projet de cour oasis

réf : 2023_031

Monsieur le Maire présente deux projets liés à la protection de la biodiversité et à la transition écologique qui pourraient être soutenus dans le cadre du dispositif du Fonds vert. Il s'agit de :

- La restauration écologique de l'étang de la Rainerie

Montant prévisionnel des dépenses : 202 080.43€ TTC

Montant demandé aux fonds verts : 85 775€.

- La phase 1 de la cour oasis avec la démolition des préfabriqués amiantés et énergivores

Montant prévisionnel des dépenses : 24 080€ TTC

Montant demandé fonds verts : 9630 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise et charge Monsieur le Maire à déposer ces deux dossiers 2023 au titre du fonds vert afin d'être soutenu au taux le plus élevé possible et permettre la bonne réalisation de ces projets. Lorsque les notifications arriveront, le conseil municipal en sera informé.

3- FONCIER : Aire de passage des gens du voyage : procès-verbal de mise à disposition du site communal d'accueil avec la Communauté de Communes Gâtine-Racan

réf : 2023_032

Pour l'aménagement d'une aire de passage pour les gens du voyage, la Communauté de communes Gâtine Racan et la commune de Semblançay doivent établir un procès-verbal de mise à disposition de terrain à titre gratuit. Ce procès-verbal est joint en annexe de la présente délibération.

La parcelle communale mise à disposition est celle située près du bois du Rouchoux, terrains cadastrés F 0216 « le Guignier pointu » 37360 Semblançay d'une superficie de 13 985 m².

Un débat s'instaure entre les élus sur les travaux d'installation de canalisations qui se sont déroulés il y a quelques semaines ainsi que la future gestion de l'entretien de cette aire de passage. Le projet consiste en l'installation de deux blocs sanitaires avec un local technique

pour leur entretien. Ces deux blocs permettraient l'accueil de six caravanes et seraient entretenus par la communauté.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature du procès-verbal de mise à disposition et autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer le-dit procès-verbal.

4- VOIRIE :

- Demande de dépôt d'une subvention au titre du programme " Amende police 2023 "

réf : 2023_033

Monsieur le Maire informe qu'un projet relatif à la sécurisation des entrées de bourg pourrait être présenté au titre des amendes de polices 2023.

Il s'agit de l'aménagement de l'entrée de bourg de la rue Foulques Nerra RD48 qui consiste à décaler l'entrée d'agglomération conformément aux règles de voirie puis réaliser une écluse et un plateau et installer des chicanes afin de limiter la vitesse excessive constatée à cette entrée.

Montant du projet : 16 591.46€ HT et 19 909.75€ TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer pour l'année 2023 un dossier pour le projet de sécurisation de l'entrée de bourg Ouest, rue Foulques Nerra.

Un débat s'instaure entre les élus sur la vitesse constatée à l'entrée et sortie du village route de Pernay. Monsieur LE GARREC a rencontré le STA dernièrement pour présenter le projet de sécurisation. Pour qu'il puisse être réalisé, il faudra que le panneau d'entrée/sortie soit décalé. Madame WILSH et Monsieur TRIGON témoignent de la vitesse excessive constatée en entrée et sortie de village. Monsieur le Maire informe que cet projet de sécurisation entre dans le projet global de réaménagement de la rue Foulques Nerra et qu'en effet d'autres améliorations pour casser la vitesse seront mises en place.

- Boucle au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR)

réf : 2023_034

Monsieur LE GARREC, adjoint à la voirie, présente une proposition d'actualisation du PDIPR en intégrant une boucle au lieu-dit Le Plessis.

Le Conseil Municipal de la commune de Semblançay, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des chemins suivants :

- Boucle rose passant par la route de la Pailleterie, sur le D228 puis impasse de la Pailleterie, en direction du lieu-dit "Le Plessis", puis rue du Plessis jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Chasse Royale. Le plan est joint en annexe.

Madame PLOU arrive à 19h15. Le nombre de votants est ainsi modifié.

5- Projet de parc solaire photovoltaïque : avis de la commune d'implantation sur le projet

réf : 2023_035

Monsieur le Maire présente l'avis que les services de l'Etat demande à la commune d'implantation du projet :

Deux permis de construire ont été déposés le 14 décembre 2022 pour le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Beaufoux sur 2 secteurs :

- PC 0372452250021 Parc solaire Beaufoux Ouest SECTEUR A
- PC 0372452250022 Parc solaire Beaufoux Est SECTEUR B

Concernant le PC 0372452250021 Parc solaire Beaufoux Ouest SECTEUR A, il s'agit des parcelles G253 (28475 m²), G254 (49600m²), G878(147 479m²). Le secteur longe la RD 959. Il est inclus dans la zone de bruit liée à la RD. L'objet de ce permis est la construction d'une centrale photovoltaïque au sol clôturée de 19.5ha.

Les informations contenues dans le permis de construire sont les suivantes :

- Montage des modules photovoltaïques de teintes bleutées, sur structures en acier galvanisé orientés vers le sud et inclinés à 18°. Surface des modules : environ 102 416m²
- Poste de livraison préfabriqué de couleur gris anthracite 7m*3m*3m
- Quatre postes de transformation en préfabriqué de couleur gris anthracite 7.5m*2.5m*3m abritant les transformateurs seraient installés à l'intérieur de l'enceinte clôturée.
- Création d'une voirie lourde non bitumée largeur 5m pour accès.
- Raccordement au réseau public de distribution d'électricité.
- Puissance électrique : 17 MVA

Concernant le PC 037245 22 500 22 Beaufoux Est : SECTEUR B, il s'agit des parcelles G 858 (267 137 m²) et G862 (chemin rural Etang de Beaufoux) sur parcelles boisées à destination sylvicole. Le secteur longe la RD 959. Il est inclus dans la zone de bruit liée à la RD.

Les informations sont les suivantes :

- Centrale photovoltaïque avec montage des modules photovoltaïques teintes bleutées, sur structures en acier galvanisé orientés vers le sud et inclinés à 18°. Surface des modules : environ 99 448m²
- Poste de livraison préfabriqué de couleur gris anthracite 7m*3m*3m
- Quatre postes de transformation en préfabriqué de couleur gris anthracite 7.5m*2.5m*3m abritant les transformateurs et installés à l'intérieur de l'enceinte clôturée. Un local technique monopente 10m*7.28m*6m bardé de bois serait créé.
- Création d'une voirie lourde non bitumée construite pour accès à la centrale 5m.
- Raccordement au réseau public de distribution d'électricité.
- Puissance électrique : 17 MVA
- Superficie clôturée : 39.48 ha
- Création d'une activité agricole – brebis, gélines et oies de Touraine

Les services de l'Etat ayant réceptionné les dossiers, demandent à la commune, dans le cadre de l'instruction règlementaire des permis et uniquement dans ce cadre, d'émettre un avis en

tant que Commune d'implantation. La Commune n'a pas à émettre d'avis sur les autres procédures liées à ce projet.

Un débat s'instaure entre les élus sur ce projet portant sur les permis de construire et le défrichement qu'ils impliquent. Monsieur GEORGIADIS demande quels sont les projets de ce type qui sont mis en œuvre à proximité de Semblançay. Une réponse lui est donnée sur la localisation d'un champ photovoltaïque à Ambillou et à Pernay. A ce jour, la commune n'a pas à sa connaissance de refus de l'Etat sur ces projets. Madame PLOU intervient pour dire que c'est toujours intéressant d'avoir une vision globale sur ces projets à l'échelle du Département voire au-delà. Le projet d'Ambillou et de Sonzay étant de plus de 150 hectares, les besoins en auto-consommation du bassin intercommunal devraient être déjà être atteints et non peut-être pas besoin des 40 hectares de Semblançay. Le débat devrait plutôt se porter sur le développement des panneaux photovoltaïques sur les toits et les ombrières sur les parkings. Monsieur le Maire lui répond que c'est toujours compliqué avec l'avis des Architectes des Bâtiments de France en périmètre protégé. Madame PLOU consent qu'il faut développer les énergies renouvelables mais raser 42 hectares de bois dans un contexte de changement climatique pose un réel problème. La compensation en reboisement prévue dans le dossier est selon elle théorique car en réalité quel service pourra vérifier sur place le bon nombre d'arbres replantés ? Aucun service de l'Etat n'est aujourd'hui en capacité de vérifier exhaustivement sur le terrain. Madame FELTEN demande si le reboisement est principalement dans le domaine privé. Monsieur le Maire lui répond par la négation. Si la collectivité a du foncier de disponible, elle peut bénéficier de ce reboisement. Les privés peuvent également prendre contact avec la société Beaufoux Ouest et Beaufoux Est pour proposer des parcelles disponibles au reboisement.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire propose aux élus de passer au vote sur ce sujet. Une demande de vote à bulletins secrets est acceptée. Des bulletins sont ainsi distribués aux élus sur lesquels ils doivent porter la mention favorable ou défavorable.

Après quelques minutes de mie en place, les élus mettent leur bulletin dans l'urne et Monsieur le Maire, en présence de tous, passe au dépouillement.

Nombre de votants : 19 (16 élus présents et 3 procurations)

Nombre de bulletins contenus dans l'urne : 19

Après dépouillement, le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'avis favorable au projet : 14

Nombre d'abstention sur le projet : 1

Nombre de vote contre le projet : 4

Le Conseil municipal, à 14 voix pour, 4 votes contre et 1 abstention, émet un avis favorable au projet présenté dans les deux permis de construire 0372452250021 Parc solaire Beaufoux Ouest SECTEUR A et PC 037245 22 500 22 Beaufoux Est : SECTEUR B.

6- Eglise Saint-Martin : Information sur le démarrage du chantier

Madame de ROQUEFEUIL informe les élus qu'une première réunion de chantier s'est déroulée le mercredi 03 mai en présence de l'architecte et des attributaires des lots. Il en ressort que l'ouverture de l'église sera assurée durant les travaux qui débuteront courant septembre 2023 pour la première tranche. Le couvreurs a montré quelles ardoises seront mises sur le toit et a émergé l'idée d'une vente symbolique d'une ardoise à environ 2 euros pour que celle-ci soit annotée au nom du donataire puis posée lors de la phase de couverture. Concernant la fondation du patrimoine qui a permis de mettre en œuvre une souscription pour aider au financement des travaux, 33 donateurs se sont déclarés permettant de récolter une somme

bienvenue de 9725 €. Ces donateurs sont chaleureusement remerciés par la municipalité qui ne manquera pas de leur adresser par écrit ses remerciements.

7- Intercommunalité

- SIAEP :

Monsieur le Maire informe les élus que les conclusions de l'étude patrimoniale menée depuis plusieurs années a conclu a une carence préoccupante de la capacité en réserve d'eau. Il a été également constaté la présence de CVM, c'est-à-dire de particules de plastique utilisées il y a près de quinze ans. D'importants investissements vont devoir être fait sur chaque commune afin d'y remédier. Plusieurs subventions pourront être mobilisées (Agence de l'eau, fonds Vert, DETR) mais le SIAEP a du également révaloriser ses tarifs de l'eau pour les communes de Saint-Antoine, Charentilly, Saint-Roch et Semblançay. La part syndicale passe de 37€ HT à 42€ HT et la part consommation de 0.16€ HT à 0.20€ HT/m³. Pour Cérelles, une revalorisation est également décidée mais différemment suite à la reprise de l'ancien syndicat qui n'assurait pas le même service. La part abonnement est fixée à 18.50€ HT et la part consommation à 0.20€HT /m³. Ce sujet amène les élus à un débat sur la baisse de prélèvement d'eau sur le secteur de Rouziers, le problème de pollution constatée à Beaumont qui oblige a une interconnexion avec les Hermites et les forages privés réalisés il y a plusieurs années pour les exploitations agricoles.

- Associations :

Madame PLOU informe de la journée sport intercommunale qui se déroulera le 03 juin prochain à Neuvy-Le-Roi. Une conférence sera organisée sur le thème de la relation entre le sport et les enfants.

- Voirie :

Monsieur LE GARREC annonce que des travaux auront lieu courant juin dans la rue Foulques Nerra et à la Rainerie, suite à l'aménagement du lotissement. Sont également prévus sur les crédits voirie intercommunaux, la mise en place de trottoirs de la rue de la voie romaine jusqu'à la rue Rolland Pilain. Un abri bus sera également installé. Rue de la Rainerie, un stop sera installé. La question de la mise en place de stationnement vélos est posée. Monsieur le Maire prend note mais informe du prix élevé de ces derniers actuellement. Monsieur LE GARREC informe également qu'un chantier de réaménagement sera lancé rue de Belleville ainsi que chemin Pièce de la Forêt.

- Vie économique :

Madame BOIVINET remercie toutes les personnes, bénévoles comme élus, qui ont donné du temps pour le marché des producteurs. Celui-ci a eu un franc succès avec la présence de vingt-cinq exposants.

- Bâtiments :

Une « multi-commissions » constituée des commissions Espaces Verts, Bâtiments et Affaires scolaires, a eu lieu sur le dossier de démolition des préfabriqués de l'école. Monsieur DUBREUIL informe l'assemblée qu'une pelouse très résistante sera mise en place après la démolition. Des actes d'intrusion dans la cour de l'école élémentaire ont été repéré grâce aux caméras de vidéosurveillance. Les parents des enfants reconnus ont été avisés par lettre des méfaits. De prochaines caméras seront peut-être installée dans la cour de la mairie.

- Environnement :

Madame de ROQUEFEUIL informe que la commission espaces verts s'est réunie au sujet de la restauration écologique programmée sur l'étang de la Rainerie. Le tracé du parcours a été travaillé ainsi que les prémisses du cahier des charges. Il n'y aura pas de parcours sportifs pour préserver la vocation du lieu liée à la préservation des espèces et à l'observation de ces dernières. Une réunion avec les riverains devra être organisée courant juin pour leur expliquer le projet.

- Chantier de restauration de la tour médiévale par Concordia :
La mission Concordia reviendra durant deux semaines sur Semblançay pour continuer la restauration de la tour médiévale. Les jeunes bénévoles arriveront à partir du 27 juillet. Madame de ROQUEFEUIL demande aux élus s'il y a des volontaires pour accompagner les jeunes à leur arrivée.

- Centenaire du grand prix :
Le centenaire est encours d'organisation. Il aura lieu le week-end du 27 au 28 mai 2023. Cent véhicules d'époque se sont inscrites pour réaliser un rallye de découverte de la Touraine et être exposée lors de la journée du dimanche 28 mai à Semblançay. Des parkings dans des champs seront prévus pour permettre l'organisation de cette importante manifestation qui se déroulera rue Foulque Nerra, au lavoir et sur le Place Jacques de Beaune où sera inaugurée une plaque commémorative. Certaines rues seront barrées. Deux voitures qui étaient présentes à Semblançay en 1923 sont prévues et sortiront pour cette unique occasion de leur musée de Mulhouse et Lyon.

Les points à l'ordre du jour ayant été tous évoqués, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire informe qu'un conseil municipal aura lieu le 09 juin à 18h30. Cette date est imposée par la Préfecture pour l'élections des grands électeurs qui devront, le 24 septembre, voter en Préfecture pour les nouveaux sénateurs. Pour la commune de Semblançay, il s'agira de voter pour 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

A l'issue de ce conseil, les élus sont invités à lever le verre de l'amitié pour le départ de Véronique GAUTIER, secrétaire générale depuis 13 ans, qui quitte en fin de mois de juin ses fonctions. Monsieur el Maire tient également à remercier sincèrement Madame BOISSEAU correspondante NR pour tout les articles parus sur Semblançay qui permet de promouvoir le dynamisme semblancéen.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Liste des délibérations prises en conseil municipal :

Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article 2122-22 du CGCT - 2023_027

FINANCES: Durées d'amortissement des biens et subventions sur le budget annexe assainissement - 2023_028

FINANCES: Décision modificative n°1 sur le budget annexe Assainissement suite aux amortissements - 2023_029

FINANCES: Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le bilan patrimonial de l'assainissement - 2023_030

FINANCES: Dépôt de demandes de subvention au titre du Fonds vert 2023 pour le projet de la restauration écologique de l'étang de la Rainerie et pour la tranche 1 du projet de cour oasis - 2023_031

FONCIER : Aire de passage des gens du voyage : procès-verbal de mise à disposition du site communal d'accueil avec la Communauté de Communes Gâtine-Racan - 2023_032

VOIRIE: Demande de dépôt d'une subvention au titre du programme " Amende police 2023 " - 2023_033

Bouclé au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée - 2023_034

Projet de parc solaire photovoltaïque : avis de la commune d'implantation sur le projet - 2023_035

Le Maire
Antoine TRYSTRAM



En mairie, le 15/05/2023
Le secrétaire de séance
Mme BOIVINET Valérie